

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : SORREL, SOUTON, MOREAU, ARRIBERT, LOCATELLI, PELLOUX, ROCHAS.
ABSENTS : DUFAYARD, REYMOND

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2019

Le précédent compte rendu du 28 mars est accepté.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.

1/ Coupe de bois de l'ONF

2/ Rétrocession du chemin communal à un particulier.

DEMANDE DE SUBVENTION ACCA

Comme chaque année, le président de l'ACCA sollicite une subvention de la part de la commune afin d'installer des miradors favorisant la sécurité des chasseurs et non chasseurs en forêt.

Madame le Maire détaille le courrier reçu, à l'assemblée.

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord pour une subvention de 300 € sur présentation de facture et charge Madame le Maire de lui faire un courrier dans ce sens.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Madame le Maire informe qu'elle procède au retrait de la délibération 00201835, du 06 décembre 2018, concernant les indemnités de fonction du Maire.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve.

INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Madame le Maire informe qu'elle procède au retrait de la délibération 00201836, du 06 décembre 2018, concernant les indemnités de fonction du Maire.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve.

COUPE BOIS ONF

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier des services de l'ONF concernant la « proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2020 », soit 2 parcelles pour un volume de 630 M3 coupe irrégulière surface 10.5 Ha + les invendus 2016.

Après débat, l'assemblée donne son accord et charge Madame le Maire d'avertir l'ONF.

REVERSEMENT A LA CCPG DES EXCEDENTS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, avait adopté le CA de l'exercice 2017 dont les résultats étaient conformes au compte de gestion.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reverser à la CCPG, les excédents suivants :

Recette Fonctionnement : 20 119.98 €

Recette Investissement : 125 777.01 €

Suite à la prise de compétence Eau/Assainissement par la CCPG.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

Madame le Maire précise que les opérations de recensement de la population auront lieu en février 2020.

Il est donc nécessaire de nommer un coordonnateur communal dans un premier temps et propose que ce soit Nadine SOUTON.

Il sera proposé à notre secrétaire de mairie d'effectuer les tâches d'agent recenseur aux conditions à définir.

STOP POUCE / REZO POUCE

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de la CCPG concernant du stop organisé sur le territoire avec les communes volontaires et REZOPOUCE.

L'assemblée avant toute décision de participation/adhésion demande plus ample renseignements.

La décision est reportée au prochain CM.

RETROCESSION COMMUNALE

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de rétrocession de chemin communal, cadastré sous les N° A1014 pour 280 M2 et A1016 pour 30 M2, n'ayant qu'un utilisateur en bout de chemin. Celui-ci part du chemin de la Chapelle et va jusqu'à la propriété de Thierry PELLOUX.

L'assemblée, après étude, donne son accord (Monsieur Thierry PELLOUX ne prend pas part au vote) à Madame le Maire pour une rétrocession à 1€. Les frais de notaire seront à régler par Monsieur Thierry PELLOUX.

DIVERS

1/ Bassin face rue du Faubourg

Pour faire suite aux différentes études, Madame le Maire confirme que les devis correspondants ont été reçus, soit :
46 768.00 € HT 56 121.60 € TTC

Nous avons obtenu une subvention de la part du Conseil Départemental de 23 650.00 €

Et de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 15 768.00 €

Le solde restant à la charge de la commune est de 16 703.00 €

Suite à délibération, les membres présents donnent leur accord pour le lancement des travaux.

2/ Bâtiment Technique dans la Cour de la Mairie

Madame le Maire confirme, suite à la réception de différents devis, le montant des travaux, soit :
53 466.00 € HT 64 159.20 € TTC

Avec une participation du Conseil Départemental de 18 713.00 €

Et une participation de la région Auvergne-Rhône-Alpes, que nous espérons de 16 000.00 €.

Il nous a été confirmé que nous pouvions commencer les travaux même sans avoir reçu la réponse.

Le solde, à charge de la Mairie serait de 29 446.20 €

Suite à délibération, les membres présents donnent leur accord pour le lancement des travaux.

3/ Participation à la cantine SIEEM

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le débat tenu concernant l'aide apportée aux familles de notre commune pour la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- de renouveler sa contribution pour 2019/2020,
- d'appliquer une participation de **1.00 €** à tous les coefficients sans distinction,
- de préciser que cette aide ne concerne que l'année scolaire 2019/20 et sera revue pour la rentrée 2020/2021.